

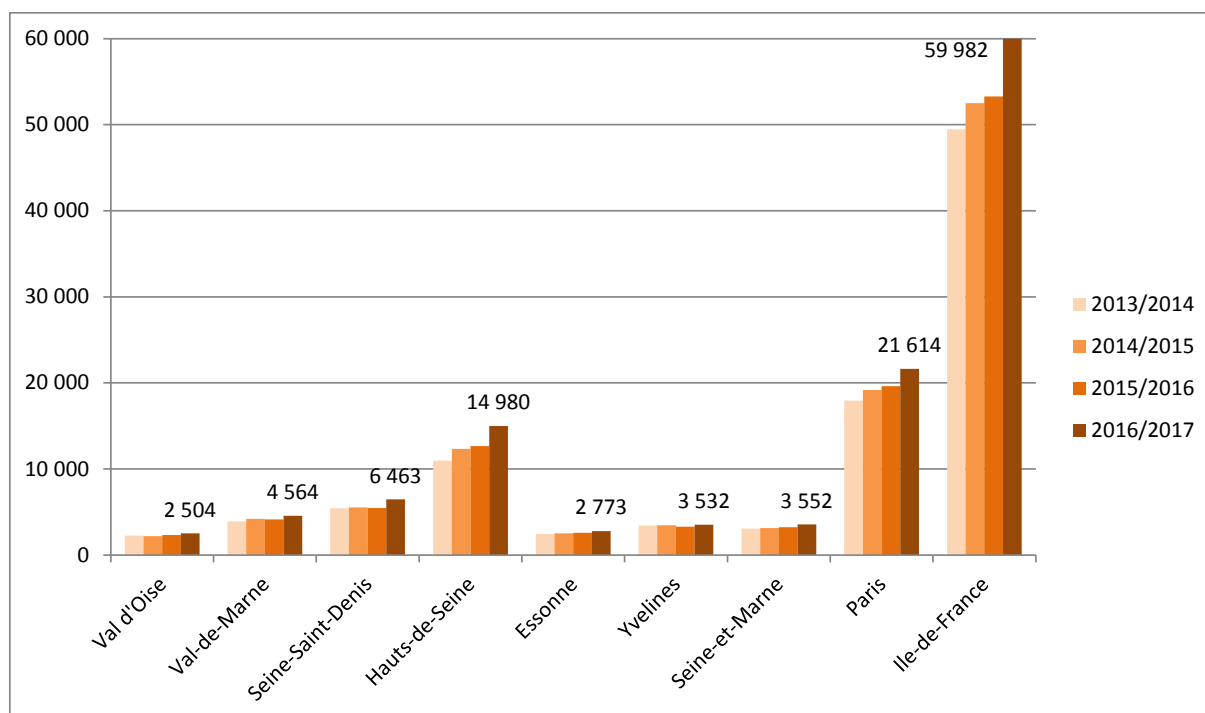
Contrats de professionnalisation en Ile-de-France Campagne 2016/2017

LA DIRECCTE D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

De juin 2016 à mai 2017, 60 000 contrats de professionnalisation ont été enregistrés en Ile-de-France auprès d'employeurs franciliens. Le nombre de contrats de professionnalisation est en hausse constante depuis la campagne 2013/2014. La hausse de cette année est corrélée tant à l'accroissement du nombre d'employeurs, surtout de petite taille, qu'à l'augmentation du nombre moyen de contrats au sein des établissements concernés. Comme les précédentes années, 95 % des contrats de professionnalisation sont à durée déterminée.

Nombre de contrats de professionnalisation par département employeur en Ile-de-France



Source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese

Les employeurs

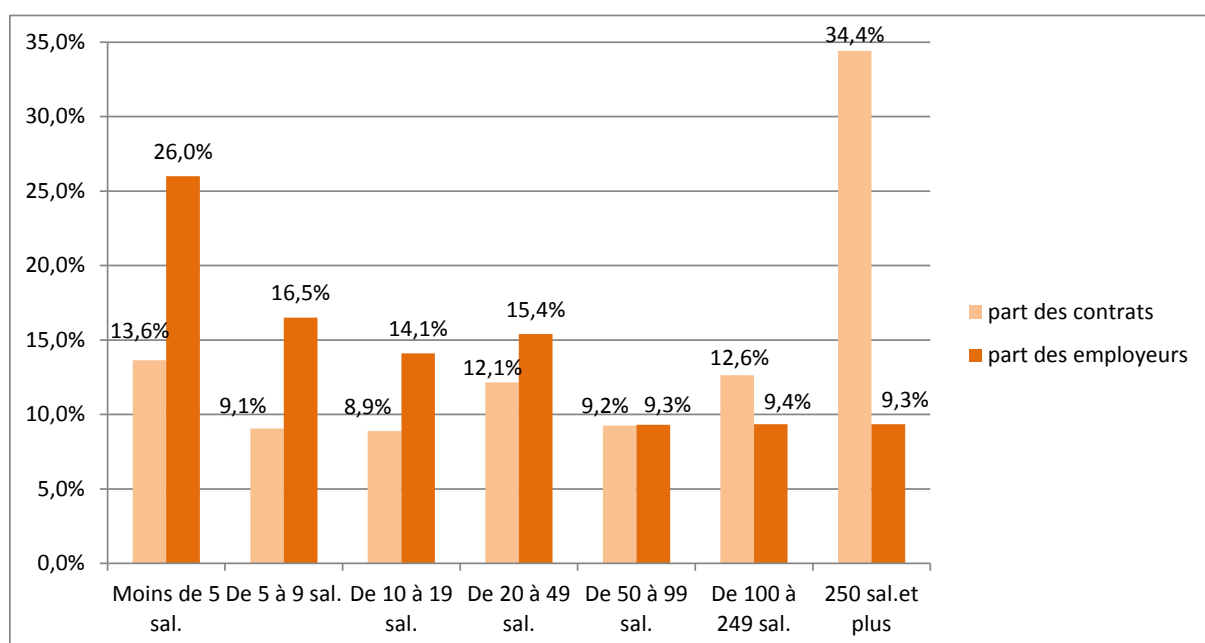
Le nombre d'établissements employeurs est de 19 900 soit environ 350 de plus que lors de la précédente campagne.

Contrairement à la précédente campagne, les établissements de moins de 5 salariés ont été plus nombreux à recourir aux contrats de professionnalisation (+8,6 % du nombre d'employeurs de cette taille par rapport à 2015/2016). Ils représentent le quart des employeurs ayant recours à ce type de contrat.

Quelle que soit la taille de l'établissement, les employeurs ont davantage embauché en contrat de professionnalisation en 2016/2017. Si les deux tiers des établissements concernés n'embauchent qu'un seul salarié sur la durée de la campagne, le nombre d'établissements en ayant recruté plus de cinq a augmenté de 25 % en un an. Le nombre moyen de contrats par employeur est ainsi passé de 2,7 à 3.

C'est dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis que le nombre de contrats de professionnalisation a le plus augmenté lors de la dernière campagne, notamment en raison de la forte proportion d'établissements de 250 salariés et plus.

Répartition des contrats de professionnalisation et des employeurs par taille d'établissement

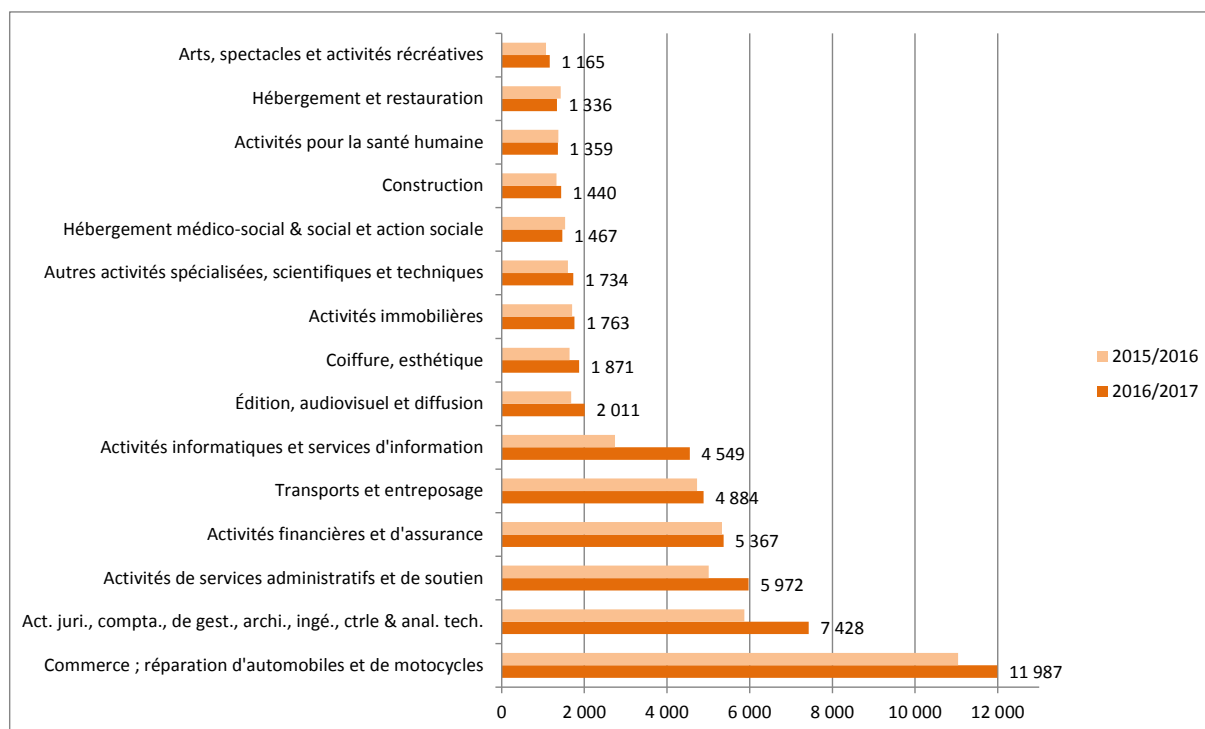


Lecture : En Ile-de-France, 13,6 % des contrats de professionnalisation de la campagne 2016/2017 ont été conclus par des établissements de moins de 5 salariés, qui représentent 26 % des employeurs ayant recruté sous cette forme de contrat.

Source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese

Les activités du secteur tertiaire (commerce, transport, services...) ont conclu 91,3 % des contrats de professionnalisation en Ile-de-France en 2016/2017. L'industrie ne représente que 6,1 % des embauches et la construction 2,4 %.

Nombre d'entrées en contrat de professionnalisation dans principaux secteurs d'activité employeurs en Ile-de-France (NAF A38)



Source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese

La progression du nombre de contrats est particulièrement remarquable dans les secteurs des activités informatiques, l'activité de sièges sociaux et conseil de gestion, et dans les activités administratives et de soutien. Peu de secteurs ont diminué leurs embauches ; on observe cependant un léger recul du nombre de contrats conclus dans l'hébergement-restauration et l'action sociale.

Les bénéficiaires

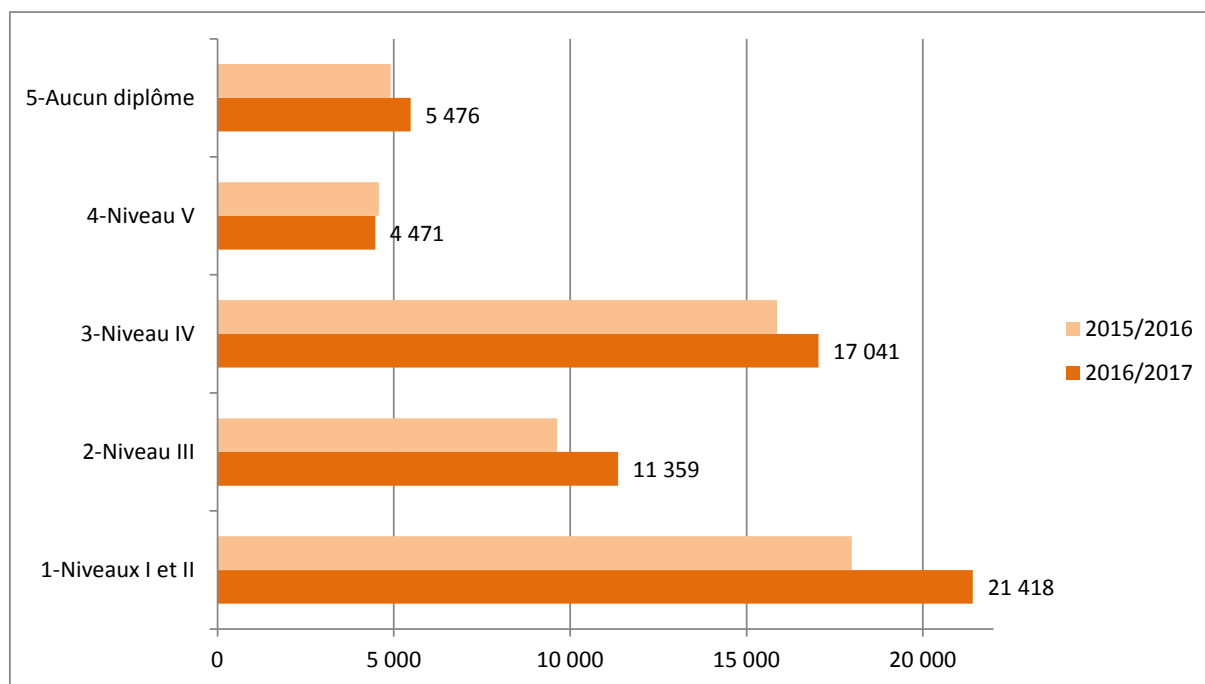
Le nombre de bénéficiaires embauchés en contrat de professionnalisation est en hausse dans tous les départements, avec une augmentation plus forte dans les Hauts-de-Seine et à Paris. Cependant c'est au sein des alternants résidant hors de l'Ile-de-France que le nombre de contrats a le plus progressé.

Comme les années précédentes, les jeunes de moins de 26 ans sont les plus nombreux parmi les bénéficiaires de contrats de professionnalisation (78 %). Leur nombre s'est accru de 13 % entre les deux dernières campagnes. La progression du nombre d'adultes au-delà de l'âge de 26 ans a été moins forte (+8,5 %) mais les personnes de 45 ans et plus ont davantage profité de cette hausse (+19 %). Leur proportion demeure cependant modeste au sein du public bénéficiaire puisqu'elles représentent 2 % des recrutés. L'aide supplémentaire accordée aux employeurs pour l'embauche des demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans a donc eu peu d'effet sur le profil général des bénéficiaires de contrats de professionnalisation.

Du fait de l'âge des entrants en contrat de professionnalisation, 56 % des bénéficiaires étaient en étude ou déjà en alternance avant l'embauche. Les demandeurs d'emploi¹ représentent moins d'un quart des bénéficiaires.

En outre, le niveau de diplôme déjà possédé à l'entrée est élevé : 55 % des bénéficiaires sont diplômés du supérieur (niveau I, II et III), une proportion qui ne cesse d'augmenter campagne après campagne. En revanche, les entrants diplômés de niveau IV sont de moins en moins nombreux et ne profitent guère de la hausse globale du nombre de contrats.

Niveau de diplôme des bénéficiaires avant leur entrée en contrat de professionnalisation



Source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese

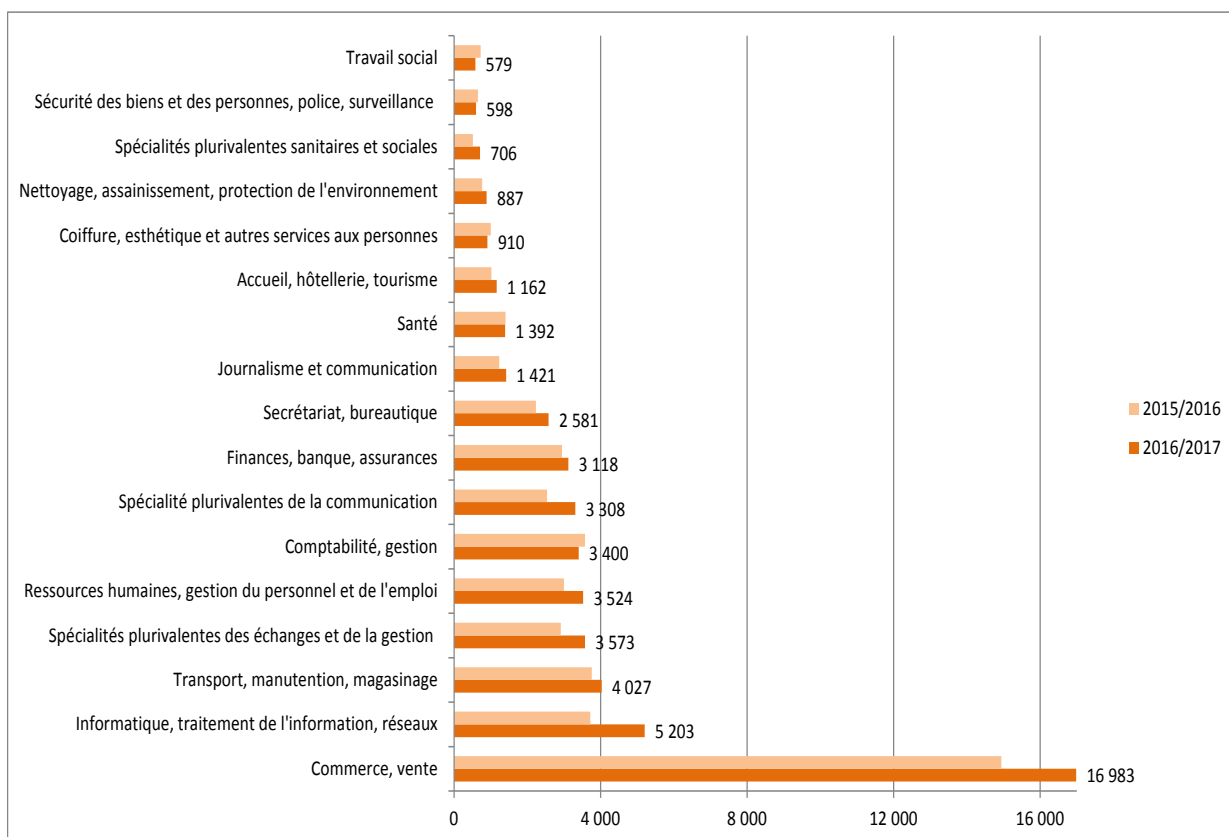
Les qualifications préparées sont à 77 % des diplômes d'Etat ou des titres professionnels inscrits au Répertoire nationale des certifications professionnelles. Toutefois, la hausse du nombre de contrats a profité aux qualifications reconnues par les branches : 26 % de bénéficiaires en plus ont préparé ce type de qualification.

Les qualifications préparées appartiennent aux spécialités de formation du commerce et de la vente pour 28 % des bénéficiaires, et de l'informatique pour 9 % d'entre eux. Ces deux domaines ont fortement progressé ainsi que les formations en gestion et ressources humaines, celles touchant à la communication et les spécialités sanitaires et sociales.

La hausse de recrutement dans ces domaines de formation où les femmes sont nombreuses (hormis l'informatique où elles ne sont que 19 %) peut expliquer par ailleurs que ces dernières soient désormais majoritaires dans les entrants en contrat de professionnalisation (53 %).

¹ Situation déclarée par les bénéficiaires

Principales spécialités de formation préparées par les entrants en contrats de professionnalisation en 2016/2017 en Ile-de-France



Niveau 100 de la nomenclature des spécialités de formation

Source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Direccte IDF- Sese

Les entrées en contrats de professionnalisation, lors de la campagne 2016/2017 (du 1er juin 2016 au 31 mai 2017)

Données au 10 novembre 2017

Département de l'établissement employeur Effectifs et %	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Île-de-France	France métropolitaine
Nombre d'entrées	21 614	3 552	3 532	2 773	14 980	6 463	4 564	2 504	59 982	201 117
Répartition par sexe										
Hommes	41,5	51,2	53,7	50,2	46,3	52,7	51,6	53,0	46,8	51,5
Femmes	58,5	48,8	46,3	49,8	53,7	47,3	48,4	47,0	53,2	48,5
Répartition par âge										
Moins de 18 ans	0,9	1,2	1,0	1,2	0,7	0,5	0,8	1,3	0,9	1,7
18-21 ans	32,5	36,5	35,2	33,2	27,7	31,0	31,9	35,7	31,6	37,8
22-25 ans	47,7	35,1	40,6	37,1	52,1	42,9	41,0	35,7	45,6	35,9
26 - 49 ans	18,2	25,5	22,3	26,1	19,1	24,5	24,9	25,2	20,9	23,3
50 ans et plus	0,7	1,8	0,9	2,4	0,4	1,1	1,4	2,1	0,9	1,4
Répartition par niveau de formation à l'entrée										
Niveau I,II	37,6	16,7	29,2	27,0	48,4	26,3	29,9	23,9	35,7	24,1
Niveau III	19,4	15,5	21,1	17,3	19,3	18,4	17,2	21,1	18,9	21,6
Niveau IV	29,1	29,1	31,1	29,7	22,3	34,9	31,4	30,7	28,4	32,4
Niveau V, Vbis et VI	13,4	38,5	18,6	25,5	9,6	20,0	21,3	24,0	16,6	21,7
Inconnu	0,4	0,2	0,0	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2
Répartition par type de qualification préparée										
Certification enregistrée au RNCP autre qu'un CQP	83,0	55,9	79,6	70,4	82,4	59,9	68,9	75,1	76,6	70,0
Certificat de qualification professionnelle (CQP)	4,3	22,0	10,2	13,9	4,8	13,9	8,6	8,9	7,8	12,8
Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale	12,7	22,1	10,2	15,7	12,8	26,3	22,5	16,0	15,6	17,2
Répartition par type de contrat										
Contrat à durée indéterminée	4,6	3,5	4,6	4,3	3,6	10,4	7,2	5,7	5,1	6,4
Contrat à durée déterminée	95,3	94,4	90,1	93,3	96,1	88,3	90,9	93,2	93,9	91,1
Intérim	0,2	2,1	5,3	2,4	0,3	1,2	1,9	1,0	1,0	2,5
Secteur d'activité de l'établissement employeur										
Agriculture, sylviculture et pêche	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,6
Industrie	4,3	5,0	8,8	4,0	9,3	4,8	5,2	6,8	6,1	14,5
Construction	0,6	5,8	5,3	4,0	2,6	2,3	3,3	4,7	2,4	4,4
Commerce	16,8	30,8	27,1	26,5	14,0	25,0	27,0	24,8	20,0	23,1
Transports, entreposage	5,2	11,5	6,2	11,2	3,4	22,7	11,4	13,6	8,1	7,3
Hébergement restauration	3,2	3,9	1,3	2,6	1,0	1,2	1,3	3,6	2,2	4,0
Information et communication	13,5	1,5	6,7	5,7	17,3	6,8	6,3	11,4	11,6	6,4
Activités financières et d'assurance	10,4	3,3	6,0	4,6	11,7	6,4	8,9	3,0	8,9	7,4
Activités immobilières	4,0	1,4	3,2	2,2	2,5	1,5	2,9	2,7	2,9	2,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	27,4	15,1	24,5	29,8	29,9	20,1	21,7	17,9	25,6	20,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	8,2	4,5	6,3	5,2	5,0	7,1	8,1	7,6	6,8	5,6
Autres activités de services	6,0	16,7	4,5	4,1	3,2	2,1	3,5	3,8	5,1	4,3
Non précisé	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3	0,0	0,1	0,1
Taille de l'établissement employeur										
Moins de 5 salariés	18,6	9,5	15,9	12,5	8,5	9,6	13,4	16,3	13,6	23,3
De 5 à 9 salariés	11,0	8,9	13,6	9,2	5,7	7,3	9,3	9,8	9,1	9,5
De 10 à 19 salariés	12,1	8,2	7,4	8,8	6,4	5,6	7,8	9,1	8,9	7,9
De 20 à 49 salariés	13,8	9,5	11,6	10,8	10,3	12,0	14,0	11,8	12,1	11,0
De 50 à 99 salariés	8,7	11,6	10,3	13,0	9,2	8,0	8,3	9,9	9,2	6,2
De 100 à 249 salariés	11,6	14,0	14,4	15,0	13,6	10,4	11,2	16,9	12,6	9,9
250 salariés et plus	24,1	38,2	26,8	30,9	46,2	47,1	35,9	26,3	34,4	32,3
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Dares - base de données Extrapro - Traitement : Directce IDF- Sese